

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 9 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Hubert BARBIEUX.*

Présents : 5 **Sont présents :** Hubert BARBIEUX, Lorant HECQUET, Gérard RAVELLI, Sandra CHANVIN, Sylvie GUILLEMARD

Votants : 8 **Représentés :** Marianne FOUCHET, Philippe MIANE, Marie-Dominique VANDENBROEK

Excusés : David LEFEVRE

Secrétaire de séance : Lorant HECQUET

La séance est ouverte à 18h45

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Informations diverses du Maire
 2. Informations du Maire sur ses délégations
 3. Informations sur les décisions de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
 4. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2025
 5. Attribution des subventions communales pour l'année 2025
 6. Demandes de subventions
 7. Décisions modificatives budgétaires
 8. Renouvellement de la ligne de trésorerie
 9. Signature de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
 10. Application du barème national de facturation d'eau potable
 11. Créations de postes saisonniers
 12. Déclaration d'intention d'aliéner
- Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1- Informations diverses du Maire

- Vézelay est candidate à l'élection du *Monument préféré des français* : le vote est possible jusqu'à ce 23 mai 2025
- Fragilité de l'auvent place Borot : le cabinet Dekra a été missionné pour expertiser le site
- Installation d'une borne mobile à l'entrée du parking de l'Abreuvoir : les travaux sont retardés suite à la découverte de lignes haute et basse tension en toute proximité de la future installation qui générerait des interférences dans le fonctionnement de la borne
- Ligne téléphonique à la salle communale des Bois de la Madeleine : compte tenu de l'absence de réseau, une demande de devis a été faite pour l'installation d'une ligne téléphonique fixe afin de pouvoir joindre les services d'urgence en cas de besoin
- Base d'adresse locale : la finalisation est proche
- Litige concernant le Pontot : une procédure de médiation est en cours

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

- Ménage des locaux communaux : 2 devis reçus ont été analysés, le prestataire retenu est IGN Propreté ; la mission devrait débuter courant juin prochain
- Jours d'ouverture de la poste : afin d'harmoniser les horaires d'ouverture sur le territoire, les jours d'ouverture de la poste de la poste de Vézelay changeront à compter du 23 juin avec une ouverture du mardi au samedi matin
- Natura 2000 : une réunion d'échanges sur l'exclusion de certaines terres agricoles est prévue le 28 mai prochain avec le Parc Naturel Régional du Morvan

2 - Information du Maire sur ses délégations

Monsieur le Maire a signé les devis suivants depuis le 11 avril 2025 :

- Entreprise Dauge : devis signé par Gérard Ravelli :
 - ravalement de la façade nord de l'école élémentaire : 43 320 €
 - porche de la mairie : 10 705 €
 - sécurisation du chapiteau place Borot : 907 €
- Entreprise Lemoine : réfection du mur du nouveau cimetière vers chemin de ronde nord : 99 750 €
- Entreprise Bodet : mise en conformité du coffret de sécurité des cloches Borot : 5 233 €
- Entreprise Thouard :
 - renforcement du plancher de la cantine : 3 888 €
 - démoussage de la toiture de l'école maternelle : 1 092 €
 - démoussage de la mairie : 4 080 €
 - démoussage et le remplacement des tuiles de l'auvent place Borot : 3 033 €
 - démolition et la réfection de la cheminée de l'école élémentaire : 4 400 €
- Cheminée Bravin : entretien de la chaudière et du conduit de cheminée (jamais réalisé depuis la mise en service) : 780 €
- Morvan motoculture : réparation tondeuse auberge 733 €
- Flowbird : renouvellement contrat de maintenance : 1 105 € HT

3 - Information sur les décisions de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Le PV du Conseil communautaire du mois d'avril n'étant pas encore approuvé, Monsieur le Maire ne donne pas d'information particulière.

4 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2025

Ce procès-verbal sera approuvé à la prochaine séance de Conseil municipal

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

5 - Attribution des subventions communales 2025 - 2025 DE 049

Monsieur Lorant Hecquet, 1^{er} Adjoint, présente les demandes de subventions reçues et les propositions d'attribution pour l'année 2025 figurant dans le tableau ci-dessous.

Association ou structure	Subventions versées en 2024	Demandes 2025	Propositions de subventions 2025
Comité des Fêtes	2 000,00	2 500,00	1 500,00
L'Ascension en musique	-	1 000,00	800,00
Club de l'Amitié	350,00	350,00	350,00
Petite Faune de Vézelay	750,00	750,00	750,00
FNACA	200,00	200,00	200,00
Ecole d'Usy (voyage scolaire)	-	200,00	200,00
Coopérative scolaire élémentaire	1 050,00	1 050,00	800,00
Coopérative scolaire maternelle	1 050,00	1 050,00	800,00
Musique et Montagne	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Evénements vézeliens	2 000,00	3 000,00	1 500,00
Enfantillage	-	1 000,00	500,00
Hostellerie de la Tour	-	100,00	100,00
Total 2023	10 000,00		
Demandes 2025		11 900,00	
Total à voter budget 2025			8 500,00

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

- *Pour : 8 voix*
- *Contre : /*
- *Abstention : /*

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'année 2025 conformément au détail figurant dans le tableau ci-dessus.

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

6 - Demandes de tous types de subventions pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau des Bois de la Madeleine

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau des Bois de la Madeleine à Vézelay, sur 530 mètres.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 81 021,00 € HT

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet de renouvellement du réseau d'eau potable, sur 530 mètres, au hameau des Bois de la Madeleine, pour un montant prévisionnel de 81 021,00 € HT ;*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions ;*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*

Demandes de tous types de subventions pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau rue de l'Argenterie

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable situé rue de l'Argenterie à Vézelay, sur 160 mètres.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 44 478,00 € HT

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de l'Argenterie, sur 160 mètres, pour un montant prévisionnel de 44 478,00 € HT ;*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions ;*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

Demandes de tous types de subventions pour les travaux d'aménagement en sécurité de la traversée du bas de Vézelay

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'aménagement en sécurité de la traversée du bas de Vézelay (RD 951 et RD 957).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- Aménagement de la voirie : 675 583,00 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau et d'assainissement : 170 270,00 € HT

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet de travaux d'aménagement en sécurité de la traversée du bas de Vézelay (RD 951 et RD 957), pour un montant prévisionnel de 845 853,00 € HT.*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions.*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*

Demandes de tous types de subventions pour les travaux d'entretien des toitures de la basilique Sainte Marie-Madeleine

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'entretien des toitures de la basilique Sainte Marie-Madeleine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 67 124,00 € HT

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet de travaux d'entretien des toitures de la basilique Sainte Marie-Madeleine, pour un montant prévisionnel de 67 124,00 € HT.*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions.*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

Demandes de tous types de subventions pour l'installation de garde-corps dans les jardins de l'Abbaye -

Monsieur le Maire expose le projet d'installation de garde-corps dans les jardins de l'Abbaye.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 27 700,00 € HT

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet d'installation de garde-corps dans les jardins de l'Abbaye, pour un montant prévisionnel de 27 700,00 € HT ;*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions ;*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*

Demandes de tous types de subventions pour la réalisation de la 2e phase de diagnostic des remparts communaux

Monsieur le Maire rappelle que la 1ère phase de diagnostic des remparts comprenant l'actualisation de l'étude de l'architecte Collette et l'établissement d'un parti de restauration et du chiffrage de la zone de remparts du nord de la porte Sainte-Croix jusque sous les cimetières, a été réalisée par le cabinet d'architecte APAW.

Il est proposé aujourd'hui la poursuite de cette étude en partant de la zone est - terrasse de la basilique - à la zone sud - chemin de la Corderie - des remparts appartenant à la Commune.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 24 000,00 € HT.

Il convient d'adopter le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tous types de subventions pour son financement.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- *adopte le projet de réalisation de la 2e phase de diagnostic des remparts appartenant à la Commune (zone est - terrasse de la basilique à la zone sud - chemin de la Corderie), pour un montant prévisionnel de 24 000,00 € HT.*
- *autorise le Maire à solliciter tous types de subventions.*
- *autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.*

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

8 - Vote de crédits supplémentaires n°1 budget eau

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget Eau, de l'exercice 2025 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315	Installat°, matériel et outillage technique	8 000.00	
TOTAL :		8 000.00	0.00

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget Eau afin d'ajuster les dépenses d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires n°1 budget Commune

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Commune de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 60621	Combustibles	-1 000.00	
Chapitre 67 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000.00	
TOTAL :		0.00	

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 10 10226	Taxe d'aménagement	-450.00	
Chapitre 20 2031	Frais d'études	-14 490.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	-39 400.00	
Chapitre 21 21351	Bâtiments publics	7 202.75	
21318	Autres bâtiments publics	32 647.25	
Chapitre 23 2313	Constructions	14 490.00	
TOTAL :		0.00	



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget Commune afin d'ajuster les dépenses d'investissement et de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

9 - Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2025

Monsieur le Maire précise qu'afin d'anticiper d'éventuels décalages de trésorerie pouvant survenir au cours de l'année 2025 du fait des travaux en cours d'aménagement du parvis puis du démarrage des travaux de sécurisation de la traversée du bas de Vézelay, il est nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie.

Il est proposé de délibérer pour :

- APPROUVER le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 € aux conditions suivantes proposées par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté :

- Durée : 1 an

- Taux marge sur €str : 1,00 %

- Commission d'engagement : 0,15%

- Commission de non-utilisation : 0,05%

- AUTORISER le Maire à signer le contrat correspondant.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté conformément aux conditions précisées ci-dessus.

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10 - Signature de conventions avec la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Il est proposé de confier à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) la maîtrise déléguée au titre de l'année 2025 pour des travaux d'entretien de voirie, de travaux d'entretien des dépendances et de signalisation routière, relevant de la compétence communale.

Dans ce cadre, il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions ayant pour objet de définir le descriptif et le coût des travaux, les missions administratives et techniques, les conditions d'exécution des travaux et les modalités financières.

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal AUTORISE :

- le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux d'entretien de voirie, de travaux d'entretien des dépendances et de signalisation routière, pour l'année 2025, avec la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

- la réalisation des travaux de voirie sur la partie inférieure du sentier des Ruesses et sur la route de la Justice.

11 - Création de postes saisonniers

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité au *Service Stationnement payant/navette touristique* durant la saison estivale, il y a lieu, de créer 4 emplois non permanents, conformément à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- 1 poste à temps complet ;
- 3 postes à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer 1 emploi non permanent d'agent de conduite de la navette touristique, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Que cet emploi non permanent à temps complet est créé pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 inclus.
- De créer 3 emplois non permanents d'agent polyvalent du *Service stationnement payant* relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du festival "Les Rencontres musicales de Vézelay".
- Que ces emplois non permanents à temps non complet, à hauteur de 32 heures hebdomadaires, sont créés pour une période allant du 21 août 2025 au 24 août 2025 inclus.



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2025

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial pour ces 4 postes.
- D'autoriser le Maire à signer les contrats de travail correspondants.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

12 - Déclaration d'intention d'aliéner - Parcelle AB 142

L'étude porte sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner sur la parcelle AB 142 située 1 rue de l'Horloge à Vézelay, d'une superficie totale de 114 m², appartenant à M. Vincent PORTIER.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote quant à la renonciation à son droit de préemption :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AB 142.

Questions diverses

Sandra Chanvin précise que 3 panneaux de sortie de village Vézelay n'ont pas été récupérés à Auxerre par la CCAVM ; il conviendrait d'interroger directement la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Concernant la Guinguette éphémère, Julie Besle s'interroge sur l'augmentation de la puissance du compteur électrique pour le passer de 18 à 24 kva.

Elle demande si le désherbage de la commune est prévu dans les jours à venir ; elle alerte sur le trou situé sur la RD 957, devant la brocante de M

Réponse : du concassé va être mis dans les jours à venir pour combler le trou.

Lorant Hecquet rappelle que les Conseillers sont invités le 27 juin au buffet organisé à l'occasion de la venue des Plus Beaux Village de France.

Gérard Ravelli précise qu'il a été interpellé par M. Lequerrec au sujet du dépôts sauvages au hameau de l'Étang ; il s'interroge sur la possibilité d'installer une caméra.

Par ailleurs, il a pris contact avec M. Raton (ATD89) au sujet de l'assainissement collectif au hameau de l'Étang : il conviendrait de voir avec la CCAVM et le cabinet recruté pour l'étude sur la gouvernance eau et assainissement, pour faire reconnaître que les eaux usées du hameau peuvent polluer la source.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

SIGNATURES :

Le Maire,
Hubert BARBIEUX

Le secrétaire de séance
Lorant HECQUET